ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

compagnies

Question écrite n° 19353

Texte de la question

M. François Goulard demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie si les récents déboires d'une compagnie d'assurance, qui risquent de léser définitivement de nombreux épargnants ayant souscrit des contrats d'assurance vie auprès de cette compagnie, n'appellent pas une réflexion sur l'instauration d'un mécanisme analogue à celui de la garantie des dépôts bancaires. Le nombre des épargnants concernés, l'importance des sommes en cause et les limites de l'efficacité du contrôle exercé par l'administration devraient y conduire.

Texte de la réponse

Depuis 1945, les difficultés d'entreprises d'assurance vie ont toujours donné lieu à un règlement dans le cadre de la profession. La Fédération française des sociétés d'assurance vient de décider de faire jouer la solidarité de place pour éviter que les assurés d'Europavie soient lésés par le défaut de cet établissement, ce dont le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie se félicite à la suite du souhait qu'il avait émis dès le mois d'août. Par ailleurs, dès le mois de décembre 1997, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a pris, devant la profession de l'assurance, l'engagement de présenter au Parlement un projet de loi instituant un système de garantie destiné à préserver les droits des assurés en cas de défaillance d'une entreprise d'assurance commercialisant des contrats spécialisés en assurance de personnes (vie, capitalisation ou dommages corporels). Après une concertation approfondie avec la profession de l'assurance, le projet de texte est aujourd'hui prêt. Il a reçu un avis favorable du Conseil national de l'assurance - organisme consultatif associant des parlementaires, et des représentants des assurés, de la profession et des personnels - lors de sa séance du 13 octobre dernier. Il est en cours d'examen par le Conseil d'Etat. Ce projet devrait être adopté par le Conseil des ministres et déposé au Parlement au mois de décembre prochain.

Données clés

Auteur : M. François Goulard
Circonscription : Morbihan (1re circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19353
Rubrique : Assurances
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 septembre 1998, page 5144
Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6549